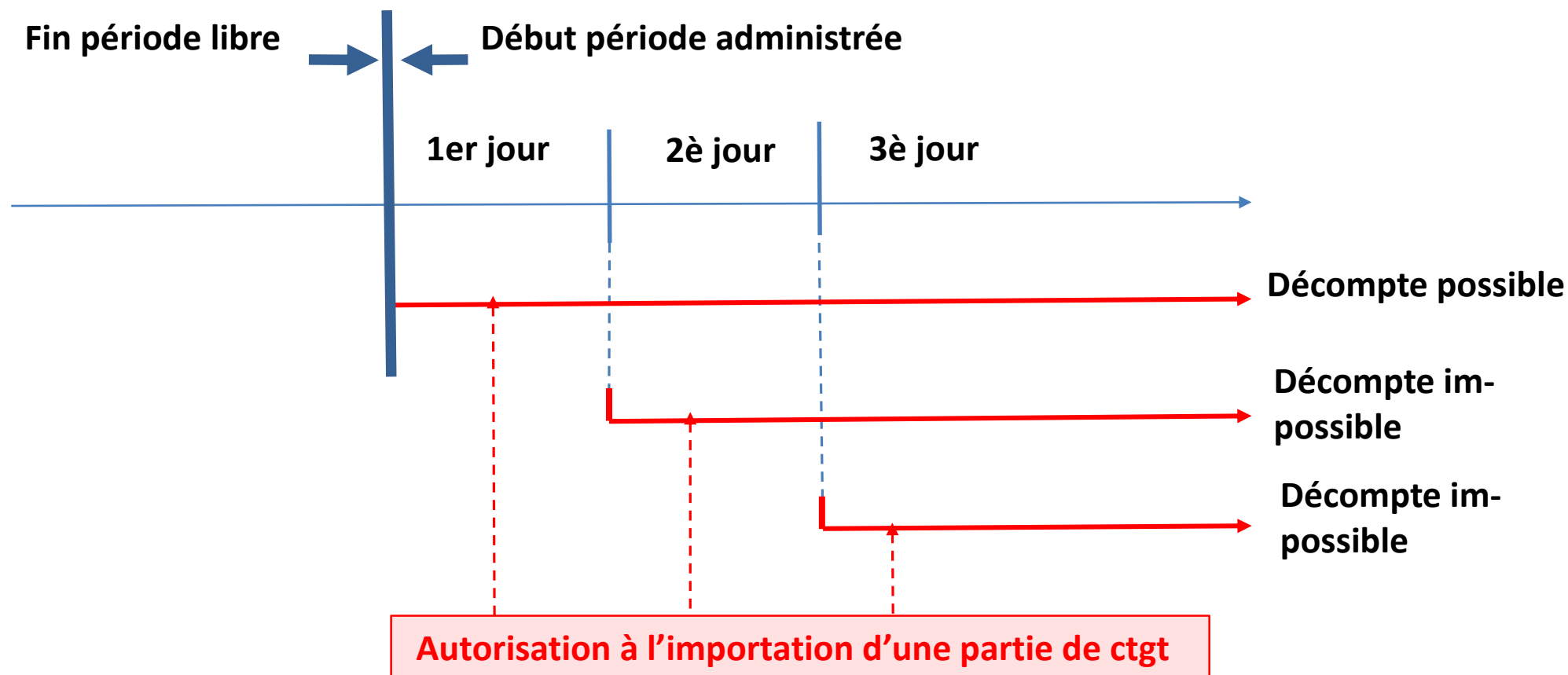




Décompte de stocks de marchandises avec une part de contingent tarifaire (PCT)



Compensation des stocks avec une PCT uniquement lors d'une autorisation à l'importation d'une partie de contingent au 1er jour de la période administrée

Bases légales: art. 15 Loi sur les douane (RS 631.0)

Information supplémentaire

Déduction de parts de contingents tarifaires imputables

La personne assujettie à l'obligation de déclarer qui souhaite imputer des stocks de produits agricoles sur des parts de contingents tarifaires qui lui ont déjà été attribuées doit déduire la quantité à imputer de son propre permis général d'importation (PGI) par l'accès Internet sécurisé de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) «eKontingente». Lors de la saisie dans l'application «eKontingente», il faut indiquer le no de **PGI 319414** interne à l'administration en tant qu'utilisateur autorisé.

L'imputation doit être demandée dans la déclaration en douane et l'entente sur l'utilisation doit être téléchargée en format PDF dans la déclaration en douane électronique.